

Sur les affaires de pédophilie dans l'Eglise, par le District de France

Publié le 7 novembre 2018

3 minutes

Maison Saint-Pie X - Siège du District de France - Suresnes

L'Église catholique, notre Mère, est actuellement secouée par des affaires liées à des actes de pédophilie, d'abus sexuels sur mineurs ou d'abus sexuels de la part de personne ayant autorité. Nous voudrions rappeler succinctement la position de la Fraternité Saint-Pie X à ce propos.

1) Avec tous les catholiques et tous les honnêtes gens, nous réprouvons et condamnons fermement tous les péchés de ce genre, tous les actes criminels ou délictueux de ce type, spécialement s'ils ont été commis par des hommes d'Église (que nous sommes aussi nous-mêmes, ne nous excluant pas de ce lot), et nous estimons normal que ces fautes soient justement punies, tant sur le plan canonique que sur le plan civil. Nous exprimons notre compassion envers les victimes innocentes de ces crimes, et nous les assurons de nos prières, ainsi que leurs familles et leurs proches.

2) Même si ces faits existent dans l'Église, ils sont actuellement considérablement grossis par les médias, qui mènent une campagne acharnée contre le catholicisme. Et, *a contrario*, des faits similaires, qui existent malheureusement dans d'autres institutions en contact avec des enfants et des jeunes (comme l'Éducation nationale, les colonies de vacances, le milieu sportif, etc.), sont cachés ou minimisés par les mêmes médias si prompts à dénoncer l'Église catholique.

3) Cependant, le scandale spécial qui éclate du fait que des crimes de ce genre ont été commis par des hommes d'Église est, en même temps, une sorte d'hommage à l'Église, puisque cela signifie que nos contemporains, même éloignés de la foi, attendent (à bon droit, d'ailleurs) des hommes d'Église qu'ils manifestent des qualités morales supérieures à celles du commun des mortels.

4) Après avoir touché des prêtres et des religieux, ces affaires éclaboussent désormais des évêques et même des cardinaux. Nous n'avons pas de compétence particulière pour juger des faits allégués par tel ou tel : il appartient aux tribunaux (canoniques et civils) d'étudier, de juger et, autant que nécessaire et juste, de condamner. Nous rappelons toutefois la sentence traditionnelle : dans l'Église, la réforme morale et spirituelle doit toujours se faire « *in capite et in membris* », c'est-à-dire aussi bien dans les membres que dans la tête, et autant dans la tête que dans les membres. Si des évêques, si des cardinaux sont tombés dans de telles fautes, par action ou par omission, il est normal qu'eux aussi en rendent compte.

5) Toutefois, les positions spécifiques de la Fraternité Saint-Pie X ne portent pas d'abord sur la morale, mais sont doctrinales et théologiques. Sans donc nous désintéresser de ce qui fait aujourd'hui, hélas !, une partie de la vie de l'Église, nous n'entendons pas intervenir de façon particulière sur ces questions morales, encore moins « profiter » d'elles pour prétendre que nous avons raison dans nos critiques doctrinales. Nous laissons aux instances ecclésiastiques comme aux instances civiles le soin de faire la lumière sur tout cela, de porter les justes sanctions, et nous prions pour que de tels scandales disparaissent définitivement du sein de l'Église, même si nous avons conscience que, les hommes étant pécheurs (y compris nous), il est à craindre que malgré toutes les précautions prises, de telles fautes puissent encore se reproduire ici ou là.

District de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Sources : [Lettre à nos frères prêtres](#) n° 79 /La Porte Latine du 7 novembre 2018